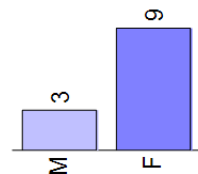


Caractérisation des répondants

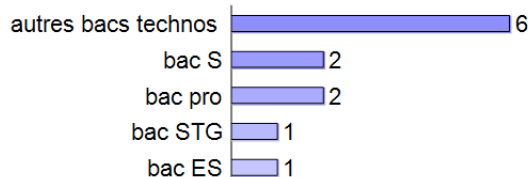
Sexe



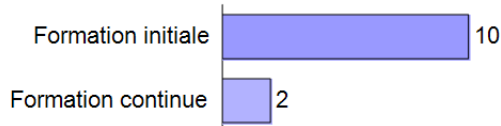
Obtention d'une mention au bac



Type de bac obtenu



Régime d'inscription



Mobilité internationale post-bac



Les poursuites d'études après la LP

- 3 diplômés ont poursuivi des études
 - 1 en master
 - 1 certificat de qualification professionnelle
 - 1 autre type de formation
- 2 diplômés en études au moment de l'enquête

Situation 30 mois après l'obtention de la LP - 1er décembre 2014

Situation au moment de l'enquête détaillée

	Nb
Uniquement en emploi	10
En études et en emploi	1
Uniquement en études	1
Total	12

Taux d'insertion non calculé car effectif inférieur à 30

Le premier emploi

Les données du premier emploi excluent les diplômés de formation continue et de reprise d'études ainsi que ceux ayant poursuivi des études après la LP - 7 diplômés

- Durée médiane d'accès au premier emploi : 3 mois
- Premier emploi à durée indéterminée : 2
- Accès immédiat* au premier emploi : 1

*Nombre de diplômés ayant décroché leur 1er emploi moins d'1 mois après l'obtention de la LP (voir avant la fin de la LP)

Caractéristiques des emplois occupés

Les caractéristiques de l'emploi sont indiquées pour les personnes en situation stricte d'emploi

Type de contrat

CDI/Fonctionnaire : 6
Prof. Lib, indépendant, chef d'ent. : 0
CDD/ vacataire/intérimaire : 4

Type employeur

Entreprise privée : 6
Association : 2
Autre : 2

Temps de travail

Temps plein : 8 Temps partiel : 2

Niveau de l'emploi

Niveau cadre : 0
Niveau intermédiaire : 5
Niveau employé : 5

Moyen d'obtention de l'emploi

candidature spontanée : 4
relations (personnelles, professionnelles, universitaires) : 3
Pôle emploi/APEC : 1
autres moyens : 1

salaire médian net mensuel : 1425 euros

Lieu de l'emploi

Région Centre : 3 (dont 2 en Indre-et-Loire)
Ile-de-France : 0
Ailleurs en France : 6
Etranger : 0

Attention : deux conséquences à la faiblesse des effectifs des promotions. D'une part, les indicateurs sont susceptibles de varier d'une année à l'autre : il est vivement conseillé de consulter les archives des années précédentes. D'autre part, lorsque les effectifs sont inférieurs à 30 individus la règle statistique propose de ne pas calculer de pourcentage. Des variations annuelles peuvent également s'expliquer par les évolutions du marché de l'emploi, ses incertitudes ou encore par le profil des diplômés. D'une manière générale, un certain recul est nécessaire dans la lecture des indicateurs.